**L'ADEME et Pollutec encouragent l'éco-conception et récompensent les meilleurs réalisations des stands sur le Salon Pollutec 2005**

**07/12/2005**

[Retour au sommaire  
**Communiqués de presse**](http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12527)

**Pour la 2ème année consécutive, l'ADEME et Pollutec ont remis les trophées de l'éco-conception de stands. Le ministère de l'Ecologie et du Développement durable, la société SCRELEC et deux Chambres régionales de Commerce et d'Industrie de Bourgogne et Nord Pas de Calais ont été récompensés pour la conception de leur stand. Les candidats devaient prendre en compte les impacts environnementaux directs (choix des matériaux, des finitions et assemblages, de l'éclairage, aptitude à la réutilisation?) et ceux liés au déroulement de la manifestation (impacts environnementaux relatifs à la distribution et aux types de documentation, aux consommations sur le stand, à la production de déchets?).**

Prendre en compte l'environnement dans la conception des stands et dans la gestion générale de la manifestation représente bien sûr un enjeu d'image et de cohérence par rapport au thème de Pollutec, salon international des équipements, des technologies et des services de l'environnement.

Mais il s'agit également d'un enjeu environnemental fort compte tenu des impacts liés à ce type d'événement. Pour simple illustration, la grande majorité des stands est habituellement jetée dès la fin de la manifestation, la totalité du revêtement de sol du salon part encore aujourd'hui en décharge et   
20 % des déchets de l'ensemble de la manifestation sont constitués de documentations jetées par les visiteurs quelques instants seulement après avoir été collectées sur les stands. Ces chiffres ne sont pas spécifiques au salon Pollutec : il en est de même pour tous les salons de cette taille.

**http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif Des prix récompensant l'attractivité et la pérennité des démarches d'éco-communication**

Une dizaine d'organismes dont 5 sociétés privées, ont participé au concours. Le **jury\*** a pu constater que le niveau global d'éco-conception des stands avait augmenté. Il a été également satisfait de primer pour la première fois une entreprise pour ses efforts en la matière. En effet, lors de la première édition seuls des institutionnels s'étaient vus récompensés.

**Le ministère de l'Ecologie et du Développement durable** a opté pour un stand réutilisable avec des efforts sur la recherche des matériaux et du mobilier. Une attention particulière a été portée sur la diffusion raisonnée et réduite de la documentation. La scénographie rend l'ensemble du stand très attractif prouvant ainsi qu'un stand éco-conçu n'est pas forcément austère. Ce premier prix salue également le caractère démonstratif et pédagogique de la démarche d'éco-conception.

**La société SCRELEC** s'est distinguée elle aussi par la création d'un stand esthétique et durable : location de mobilier, conception de panneaux et supports d'information réutilisables pour d'autres manifestations, réduction des consommations d'énergie avec des lampes basse consommation... Cette démarche globale d'éco-conception s'est intéressée aux moindres détails, jusqu'à la qualité de l'eau de la fontaine.

 Enfin, le jury a salué les rôles initiateur et catalyseur des **Chambres régionales de Commerce et d'Industrie de Bourgogne et Nord Pas de Calais** auprès des entreprises présentes sur leur stand collectif. Même si le degré de prise en compte de l'environnement est, cette année encore, assez disparate d'une société à l'autre, ces chambres consulaires sont récompensées pour leur initiative et leur effet levier sur les entreprises de leur territoire.

***\*Le jury était composé de Sylvie Fourn (Commissaire générale de POLLUTEC), Gaël Guilloux (Ecoles des Mines), Nadia Boeglin et Alain Delamette (ADEME).***

**Contact**

* Relations Presse ADEME

Golin Harris  
[Cécile Lardillon, Coralie Ménard, Natacha Minier](mailto:servicedepresseademe@golinharris.com)Tél. : 01 40 41 55 01